



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations**

Service Cohésion sociale, Jeunesse et Sports

Bureau de la jeunesse, des sports et de la vie associative

Cité administrative des Vassaulles

BP 30376

10004 TROYES CEDEX

Tél. : 03 25 80 33 33 – Fax : 03 25 76 00 36 – Site internet : <http://www.aube.pref.gouv.fr>

**DECLARATION DES PERSONNES DESIRANT ENSEIGNER, ANIMER OU ENCADRER  
UNE OU DES ACTIVITES PHYSIQUES OU SPORTIVES, OU ENTRAINER SES  
PRATIQUANTS CONTRE REMUNERATION**

Application des articles L. 212-11 et R. 212-85 du Code du Sport

**A RENOUELER TOUS LES 5 ANS.**

***A déposer à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations du département d'exercice ou du principal exercice.***

Dossier de première déclaration (1)

Dossier de renouvellement de déclaration (1)

Service ayant reçu la précédente déclaration :

**I – ETAT CIVIL**

Nom (patronyme) :

Nom d'épouse :

Prénom(s) :

Sexe (1) :                      féminin                                          masculin   

Domicile :

Code postal :                                      Commune :

Téléphone fixe :                                      Portable :

Télécopie :                                              Mél :

Date et lieu de naissance (préciser le département) :

(Préciser l'arrondissement pour Paris, Lyon et Marseille)

Nationalité :

**Pour les personnes nées à l'étranger**

Nom du père :

Nom de jeune fille de la mère :

Prénom (s) :

Prénom (s) :

(1) Cocher la case correspondante

## II - QUALIFICATION

### **- Diplômes, titres à finalité professionnelle et certificats de qualification professionnelle :**

1 -

n° du diplôme, du titre à finalité professionnelle, ou du certificat de qualification professionnelle  
:

date d'obtention :

2 -

n° du diplôme, du titre à finalité professionnelle, ou du certificat de qualification professionnelle  
:

date d'obtention :

3 -

n° du diplôme, du titre à finalité professionnelle, ou du certificat de qualification professionnelle  
:

date d'obtention :

4 -

n° du diplôme, du titre à finalité professionnelle, ou du certificat de qualification professionnelle

date d'obtention :

5 -

n° du diplôme, du titre à finalité professionnelle, ou du certificat de qualification professionnelle

date d'obtention :

### **- Autorisation d'exercice (en précisant la discipline et la date de délivrance) :**

n° de l'autorisation :

date d'obtention :

### **- Diplôme préparé (pour les personnes en formation) :**

établissement de formation :

dates de la formation :

lieu du stage pratique (nom et adresse) :

nom du tuteur de stage :

En application des articles L. 212-1 et D. 212-52 du code du sport, les diplômes étrangers sont admis en équivalence par le ministre chargé des sports après avis d'une commission.

Par ailleurs, les personnes titulaires de qualifications soumises à recyclage (BEESAN, MNS, alpinisme, etc...) doivent être à jour de cette obligation.

### III – ACTIVITES PHYSIQUES OU SPORTIVES ENCADREES

**Nature de l'activité :**

travailleur indépendant <sup>(1)</sup>

salarié <sup>(1)</sup>

préciser le nombre et la nature du ou des contrats de travail :

temps plein <sup>(1)</sup>  temps partiel <sup>(1)</sup>  préciser le nombre d'heures/an :

activité occasionnelle ou saisonnière <sup>(1)</sup>  préciser le nombre d'heures/an :.....

**- Types d'établissements d'exercice (personne physique, personnes morales commerciales ou associatives) :**

établissement 1

établissement 2

établissement 3

**- Date du début de l'exercice :**

établissement 1

établissement 2

établissement 3

**- Nature des fonctions assurées (encadrement, animation, enseignement, entraînement, initiation – préciser les disciplines) :**

établissement 1

établissement 2

établissement 3

**- Lieux d'exercice (établissements, à domicile, installations, enceintes sportives, lieux de pratique des sports de nature, etc) :**

(1) Cocher la case correspondante

## IV – DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), ....., éducateur (trice) sportif  
(ive) exerçant ou souhaitant exercer<sup>(1)</sup> les fonctions prévues aux articles L. 212-1 du code du sport, déclare remplir les conditions fixées par ces dispositions et ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation m'interdisant l'exercice de ces fonctions, en application de l'article L. 212-9 du même code.  
J'atteste l'exactitude des informations portées dans la présente déclaration.

(Date et signature)

(1) Rayer la mention inutile

### **Nota bene :**

#### **Doivent être joints à la première déclaration :**

- 1 copie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) recto verso
- 1 photographie d'identité
- 1 copie de chacun des diplômes, titres ou certificats invoqués ou de l'autorisation d'exercice et, le cas échéant, de l'attestation de révision en cours de validité pour les qualifications soumises à l'obligation de recyclage
- pour les personnes en formation, une copie de l'attestation justifiant des exigences minimales préalables à la mise en situation pédagogique et toute pièce justifiant du tutorat (convention de stage, etc...)

#### **Doivent être joints lors du renouvellement de déclaration :**

- 1 photographie d'identité
- 1 copie de l'attestation de révision en cours de validité pour les qualifications soumises à l'obligation de recyclage
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques ou sportives, de moins d'un an.

L'intéressé(e) doit toujours être en mesure de présenter à l'autorité administrative un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques ou sportives, de moins d'un an.

**La déclaration d'éducateur sportif donne lieu à la délivrance d'une carte professionnelle tous les 5 ans. Vous voudrez bien retirer votre carte professionnelle, à l'invitation de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations qui a reçu votre déclaration, muni de votre pièce d'identité et des originaux des diplômes, titre à finalité professionnelle et certificats de qualification professionnelle attestant de votre qualification.**

**Une attestation de stagiaire sera délivrée aux personnes en formation.**

**Toute personne procédant à cette déclaration fera l'objet d'une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n° 2) auprès du Service du Casier Judiciaire National, comme prévu à l'article A. 212-180 du code du sport, et conformément à l'article 203 de la loi n° 2004-204 du 9 mars 2004.**